

IDENTIFICATION DU POSTE

TUTEUR DE MAISONNÉE D'APPELÉS DU SNU

EXEMPLARITÉ, INTÉGRITÉ ET RIGUEUR DU COMPORTEMENT

DIRECTION OU SERVICE : DDCSPP DU CHER - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DE LA POPULATION

CATÉGORIE :

POINTS NBI :

CONTEXTE DU RECRUTEMENT :

☐ Poste vacant☐ Poste susceptible d'être vacant☒ Création

Date souhaitable de prise de fonction : 10 juin 2019

- du 10 au 29 juin (dont une semaine de formation puis deux semaines en hébergement du 16 au 28 juin 2019 à Bourges).

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GÉOGRAPHIQUE :

Direction ou service : DDCSPP DU CHER

Adresse : 2 RUE JACQUES RIMBAULT CENTRE CONDÉ – CS 50001 – 18013 BOURGES

LE POSTE ET SON ENVIRONNEMENT

FONCTION : TUTEUR DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU

NOMBRE D'AGENTS À ENCADRER : 10 APPELÉS DE 16 ANS

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE : VACATIONS, OBLIGATION DE LOGEMENT PENDANT LE SÉJOUR DE COHÉSION

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE :

Le SNU est un projet d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, complémentaire de l'instruction obligatoire. Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs : le renforcement de la cohésion nationale – qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale comme sur la dynamisation et la valorisation des territoires –, le développement d'une culture de l'engagement et l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives, dont 2 phases obligatoires, à terme, à partir de 15 ans :

- une phase préalable d'information et de préparation, qui permet d'informer les familles et de préparer l'appel des jeunes. Appuyée sur le collège et les programmes d'enseignement, elle se traduit également par l'organisation d'une journée d'information en classe de 3^{ème} ;
- un séjour de cohésion de deux semaines obligatoire, à terme, et destiné à transmettre un socle républicain fondé sur la mise en activité, les symboles collectifs et l'esprit de défense comme de résilience. Ce séjour, effectué dans l'année qui suit la classe de 3^{ème}, sera aussi l'occasion de bilans individuels (santé, illettrisme, compétences) ;
- une mission d'intérêt général, obligatoire inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours. Fondées sur des modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 25 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariat existants.

La préfiguration du SNU doit permettre de mettre en œuvre le dispositif à une échelle réduite afin de mobiliser l'ensemble des acteurs, de créer les dynamiques partenariales territoriales et d'identifier les éventuels ajustements en vue de l'extension progressive du SNU à l'ensemble d'une classe d'âge. À cette fin, des premières cohortes de volontaires seront mobilisées dès l'été 2019 et tout au long de l'année scolaire 2019/2020 dans 13 départements préfigureurs.

Dans chaque département préfigureur la phase de préfiguration comprend :

- un premier « séjour de cohésion pilote » de 12 jours environ, du 16 au 28 juin 2019, destiné à maximum 200 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2019, organisé sous la direction des préfets des départements préfigureurs et des recteurs d'académie;
- une première « phase de mission d'intérêt général » pour les jeunes qui auront bénéficié de la première phase de cohésion en juin 2019, aura lieu au cours de l'année scolaire 2019/2020, dans les départements de résidence des volontaires ;
- 3 à 5 nouveaux séjours de cohésion, chacun destiné à maximum 200 jeunes volontaires âgés de 16 ans ou achevant leur année de seconde en juin 2020, organisés pendant les vacances scolaires de l'année scolaire 2019/2020 et suivis par la réalisation par ces jeunes volontaires de leur mission d'intérêt général.

Dans chacun des 13 départements préfigureurs une équipe projet pilote la mise en œuvre locale du projet sur la base des orientations définies nationalement par la Mission de préfiguration du SNU. Sous la direction des préfets de département et des recteurs, un comité de pilotage associe les services départementaux de la préfecture, de l'éducation nationale, le délégué militaire départemental, la direction départementale de la cohésion sociale, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement départemental de gendarmerie, le commandant du service départemental d'incendie et de secours et la délégation départementale de l'ARS (agence régionale de santé).

Dans chacun des départements préfigureurs, un centre d'hébergement abrite les premiers séjours de cohésion. Il est dirigé par une équipe de direction, composée de profils complémentaires, issus des différents champs de l'action publique concourant à la mise en œuvre du SNU.

Le chef de centre est désigné par le ministre en charge de l'Education nationale et de la Jeunesse sur proposition du préfet de département et du recteur.

Il est appuyé dans ses missions par trois adjoints :

- un adjoint d'encadrement, chargé de la direction et de l'animation des tuteurs et des cadres de compagnie ;
- un adjoint chargé des activités, qui coordonne l'ensemble des intervenants et s'assure de la cohérence du projet pédagogique avec l'ensemble des administrations concourantes ;
- un adjoint gestionnaire.

Les appelés sont regroupés par maisonnées de 10, de même sexe. A la tête de chaque maisonnée un tuteur, de même sexe, constitue le premier niveau de contact avec les appelés. Le tuteur est épaulé par les 5 cadres de la compagnie qui regroupe 5 maisonnées et constitue aussi le premier niveau mixte.

EFFECTIFS DE LA STRUCTURE : 36 CADRES ET 160 JEUNES APPELÉS (ENVIRON)

DESCRIPTION DU POSTE (RESPONSABILITÉS, MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITÉS) :

Le tuteur est le premier cadre de contact des appelés pendant les deux semaines du stage de cohésion, il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime pendant deux semaines. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilisation des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel.

1. Accueil et accompagnement des appelés
 - Préparer l'accueil des appelés au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
 - Accompagner les appelés de jour et de nuit pour toutes les activités : vie courante, sport, formations, tests divers ...
 - Veiller à l'assiduité et au respect des horaires pour toute la maisonnée
2. Organisation et discipline de la vie courante
 - Faire connaître et respecter le règlement intérieur du centre
 - Signaler aux cadres de compagnie tous les manquements
3. Organisation de la vie démocratique et citoyenne
 - Créer des temps d'échange démocratiques
 - Contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général
 - S'assurer de la réalité du brassage social dans la maisonnée ou dans les activités

4. Création de l'esprit de maisonnée
 - Créer une cohésion de groupe fondée sur un sentiment d'appartenance à la cellule et sur une saine émulation collective
 - Assurer l'inclusion totale de volontaires à besoins particuliers
5. Sécurité physique et morale des appelés
 - Faire respecter strictement les mesures de sécurité
 - Identifier les risques, les situations problématiques et savoir agir seul ou en amont des cadres de compagnie
 - Assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles (téléphone mobile)

Enfin, à la demande des cadres de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut assurer ponctuellement des interventions comme formateur.

Si ses qualifications ou son expérience le permettent, il prend en charge, dans sa maisonnée, des appelés en situation de handicap ou à besoins particuliers.

PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS :

☐ Les autres services de la direction	☐ Les services déconcentrés	☐ D'autres ministères
☐ Les agents du ministère	☐ Les cabinets ministériels	☐ D'autres acteurs publics
☐ Les autres directions	☐ Le secteur privé	☐ Des organismes étrangers

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITÉE :

- ☐ Ce poste est ouvert aux agents sans expérience professionnelle
- ☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle initiale
- ☒ Ce poste est ouvert aux agents ayant une expérience professionnelle confirmée

LES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE

TUTEUR DE MAISONNÉE DE VOLONTAIRES DU SNU

CONNAISSANCES

- Expérience dans le domaine de l'encadrement dans les armées, l'éducation ou l'animation de mouvements pour la jeunesse
- BAFA/BAFD ou qualification équivalente (scoutisme, ...)
- Psychologie de l'adolescent
- Identification des risques psycho-sociaux
- Sécurité physique et morale des mineurs

COMPÉTENCES

- Animer une équipe, fédérer des énergies, créer de la cohésion
- Conduire une médiation en situation de crise
- Capacité d'écoute et réactivité
- Exemplarité, intégrité et rigueur du comportement
- pour certains: expérience dans l'accueil et l'accompagnement de jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

VOS CONTACTS EN DDCSPP (NOM, PRÉNOM, FONCTION, TÉLÉPHONE, ADRESSE ÉLECTRONIQUE)

Eric BERGEAULT, chef du service Politique de la Ville, Jeunesse, Citoyenneté- Tel : 02.36.78.37.54 - eric.bergeault@cher.gouv.fr
 Elodie CADORET, référente engagement de la jeunesse - Tel : 02.36.78.37.59 - elodie.cadoret@cher.gouv.fr

**Pour toute candidature,
réponse impérative avec CV et lettre de motivation avant le 29 mars 2019
auprès de la DDCSPP
uniquement sur cette adresse mel:
ddcspp-candidatures-snu@cher.gouv.fr**